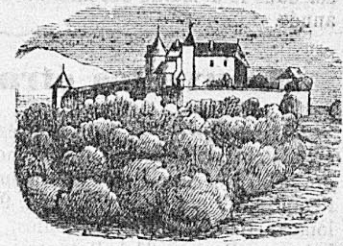




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant tous les Samedis.

BUREAU DU JOURNAL : Grand'Rue N° 295, BULLE

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour la Suisse: 1 an, Fr. 3 50
» 6 mois, » 2 —
Pour l'Etranger le port en sus,
payable d'avance.
Prix du numéro : 10 cent.
On s'abonne à tous les bureaux
de poste.

Prix des annonces et réclames :
Annonces : Pour le canton,
10 cent.; pour la Suisse, 15 cent.
la ligne ou son espace.
Réclames : 50 cent. la ligne.
Lettres et argents franc de
port.

BULLE, le 25 février 1887.

Administration libertarde.

La réduction de l'intérêt, avons-nous dit, quand elle dépasse une certaine limite, et en dehors de certaines conditions, n'est pas un gain absolu pour un pays; elle est souvent une preuve que les affaires n'y marchent pas. C'est en partie le cas pour notre canton et nos libertards cherchent à faire illusion au peuple sur les avantages de cette situation.

Et, d'abord, l'argent suivant, comme toute autre marchandise, les lois de l'offre et de la demande, la réduction du taux prouve qu'il y a peu de mouvement, peu de transactions, que le commerce et l'industrie ne se livrent pas à des entreprises exigeant des capitaux et les faisant fructifier.

Ensuite, le campagnard, qui a besoin d'argent pour son exploitation rurale, l'ouvrier, le commerçant, à qui il en faut aussi pour leurs entreprises, en trouvent-ils plus facilement? Nous en doutons beaucoup. Il y a, peut-être, beaucoup d'argent dans les banques, mais il y en a moins en circulation dans le pays.

D'un autre côté, le capitaliste, ou bien se contente de l'intérêt qui lui est offert à Fribourg et alors il doit renoncer à l'épargne, restreindre ses dépenses qui profitent à tout le monde, font gagner l'ouvrier; ou bien, voulant recevoir un intérêt plus rémunérateur, il achètera des titres étrangers et c'est autant d'argent qui sortira du pays, n'en augmentera pas la prospérité. En fait, pour la grande majorité du peuple, cette réduction tant vantée ne présente aucun avantage si, en même temps, la valeur des produits du sol diminue, s'il y a moins de travail et moins de gain pour l'ouvrier; et il n'est pas un campagnard, pas un ouvrier, pas un commerçant qui ne dise que telle est bien la situation actuelle du canton.

Une chose dont les libertards ont horreur et qu'ils repoussent avec une conviction ardente et sincère, c'est bien la simplification de l'administration. C'est fort compréhensible! Quand les chefs et meneurs d'un parti ne lui appartiennent que parce qu'ils y ont intérêt, que les places et les emplois sont le seul lien qui les réunit, le plus sûr moyen de propagande, la meilleure raison d'être du parti, celui-ci se trouve réduit au rôle d'une assurance mutuelle. Simplifier l'administration et, par conséquent, réduire le nombre des employés, des sangsues inutiles, est impossible. Ce serait pour les libertards le suicide; il ne faut donc rien attendre, sous ce rapport, du gouvernement qui nous est octroyé. Aucun de ses partisans ne se laissera arracher l'os dont il est parvenu à s'emparer.

On ne veut pas non plus de réduction de charges, car elle ne peut guère être obtenue que par la suppression de certains emplois, et nous croyons savoir qu'on songe plutôt à en augmenter le nombre. Il ne reste donc, pour réduire les charges, que la diminution du taux de la dette. Elle est difficile actuellement; de plus, la bonne partie des titres de l'Etat est dans le pays, la réduction frapperait un bon nom-

bre de Fribourgeois; ce n'est pas une raison pour ne pas la rechercher et la décider à l'occasion; mais les avantages en résultant pour le canton sont bien moindres qu'on se plaît à les représenter. On se trompe en s'imaginant que les particuliers, détenteurs des titres de l'Etat, sont de gros capitalistes, riches, vivant grassement de leurs rentes. Non, ce sont surtout de petits rentiers âgés, d'anciens domestiques qui y ont consacré leurs économies, les bénéficiaires des cures en possèdent beaucoup; ils souffrent de la réduction, et, quant aux bénéficiaires, ce sont souvent les paroisses qui sont obligées de parfaire le déficit.

Mais il est un point essentiel: tant que l'économie résultant pour l'Etat de cette réduction ne se traduit pas en diminution d'impôt ou en dépenses utiles au pays, tant qu'elle ne sert qu'à augmenter les traitements et le nombre des emplois, à donner à l'administration les moyens de se mettre plus au large, de s'installer plus luxueusement, elle est nulle pour le canton. Que sert au contribuable la réduction du taux de la dette s'il doit continuer à payer autant d'impôts, et il en paie, en fait, davantage.

L'impôt n'est autre chose qu'un prélèvement fait par le gouvernement sur les revenus du contribuable, si, ces revenus venant à être réduits, l'Etat continue à lui demander la même somme, il accroît ce prélèvement, et pour qu'il y ait réellement réduction de charges, il faudrait, en diminuant le taux de la dette et la dette elle-même, diminuer aussi le taux de l'impôt. La même chose devrait avoir lieu, lorsque le prix des produits agricoles et, par ricochet, celui des fermages vient à baisser, comme c'est le cas aujourd'hui. Quelques exemples le feront bien voir. Un capital de 1000 fr., donnant autrefois un revenu de 50 fr., payait 2 fr. 50 d'impôt à l'Etat, soit $\frac{1}{20}$ du revenu, ce même capital ne produisant plus aujourd'hui que 40 fr. et continuant à payer 2 fr. 50 à l'Etat, c'est $\frac{1}{16}$ du revenu, la part prélevée par l'Etat; l'impôt a donc augmenté. Il en est de même pour le propriétaire qui ne loue plus sa terre que 35 fr. au lieu de 40, pour l'agriculteur qui ne retire de son lait que 10 cent., au lieu de 12 ou 13 cent. le litre, et qui continue à payer le $2\frac{1}{2}$ par mille francs de taxe cadastrale donnant aussi un revenu moindre.

Voilà les seuls avantages que l'administration libertarde procure à ce bon peuple fribourgeois et, elle le déclare par son organe officiel, elle n'entend pas lui en procurer d'autres.

Bulletin politique.

On connaît maintenant, à l'exception d'un certain nombre de ballotages qui ne peuvent changer la majorité, le résultat des élections allemandes. M. de Bismarck a remporté la victoire et la majorité lui est assurée au futur Reichstag, dans tous les cas sur la question du septennat.

Les partis d'opposition sortent tous, sauf un, plus ou moins amoindris de la lutte; le parti démocratique, spécialement, n'a pas fait passer un seul de ses candidats. Les progressistes ont essayé de graves pertes; les socialistes eux-mêmes, quoique ayant mis

en ligne un plus grand nombre d'électeurs que jamais, perdent quelques sièges.

Par contre, les Alsaciens-Lorrains ont maintenu leurs positions; ils ont même conquis le seul siège occupé par un partisan du septennat. Leurs quinze députés sont actuellement tous du parti de la protestation. L'Alsace-Lorraine a nettement signifié qu'elle entend rester française de cœur, en attendant mieux. Cette attitude a suscité, chez les journaux de France, un enthousiasme que ceux-ci feront bien de modérer s'ils ne veulent pas agacer trop les nerfs de l'irritable chancelier.

Le parti du centre est un des moins éprouvés: il garde au Reichstag passé quatre-vingt-dix voix. Le gouvernement n'en tient pas moins compte de l'attitude bienveillante du Vatican, puisqu'il vient de nantir la Chambre des seigneurs de Prusse d'un projet de revision des lois de mai, rendant à l'Eglise catholique une partie de ses libertés.

L'Europe entière est restée, pendant tous ces jours, les yeux fixés sur les élections allemandes, et la politique a quelque peu chômé partout ailleurs que dans le grand empire. Les journaux sont presque unanimes à considérer la victoire de M. de Bismarck comme un gage de paix, et la situation, si troublée ces derniers temps, semble visiblement s'améliorer.

Nouvelles suisses.

Fonds Winkelried. — Déjà avant l'acceptation de la nouvelle fondation fédérale de Winkelried par la Confédération, il existait un fonds Winkelried, qui s'élevait à 17,138 fr. 40 à la fin de 1886 et qui est exclusivement la propriété de la Confédération. Il avait été formé, dans l'origine, au moyen de la solde abandonnée par les militaires dans les écoles et les cours de répétition, ainsi que par de petits dons de militaires. En 1880 est venu s'y ajouter encore un legs de 10,000 fr. de M. le docteur Schaller, à Fribourg.

Le Conseil fédéral a décidé d'incorporer ce fonds Winkelried, à partir du 1^{er} janvier écoulé, à la nouvelle fondation fédérale de Winkelried.

Chemins de fer. — Le Conseil fédéral a décidé que le délai d'expédition pour les marchandises ordinaires, fixé à deux jours, est limité à un jour. Les compagnies sont invitées à mettre cette modification en vigueur à partir du 1^{er} avril prochain.

Fabriques. — A la fin de 1886, le nombre des fabriques soumises à la loi s'élevait à 3495, comprenant 148,161 ouvriers. L'augmentation de l'année est de 637 établissements avec 3849 ouvriers.

Poursuite. — La commission du Conseil national continue à Zurich son examen de la loi sur les poursuites pour dettes et la faillite. On annonce qu'elle s'est rangée aux vues du Conseil des Etats en ce qui touche au concordat, à la saisie et à la procédure en matière de poursuite. Les modifications introduites par elle dans quelques articles n'ont trait qu'aux détails et nullement aux principes déjà posés.

Zurich. — La Société zurichoise pour la crémation a décidé, dans une séance qu'elle a tenue la semaine passée, d'entreprendre la construction d'un crematorium aussitôt que de nouvelles souscriptions pour une somme de 5000 fr. seront venues s'ajouter aux 24,000 fr. qu'elle possède déjà; il est probable que cette somme sera assez promptement recueillie, et, dans ce cas, la crémation pourrait fort bien pas-

Carnaval.

barbes, chapeaux, depuis 5 cent. pièce. Plus tenir cet article, tous les liquides à très bas prix. MARGOT, coiffeur, à [61]

HOCOLAT Richard

ne à louer.

uer, sous de favorables pour entrer le 22 février domaine ayant appartenu MAARD, à Maules, contecthectares (127 1/2 poses [72]

MES

a l'honneur d'aviser de la ville de Bulle ne qu'il tiendra son des de foire, ainsi que le de la foire, sur la place Bulle.

qui voudront bien lui village seront satisfaites prompt et soigné. un grand choix de limes ainsi qu'à en échanger. rentes formes pour les

ASS, fabricant de limes, de Ph. Guidé, Morat, Fribourg.

vendre :

ne machine à cou- bureau du journal. [87]

COLAT

février prochain :

SSÉE

nyérienne, à Pringy. y sont cordialement in- J. PITTET, pintier. F 3496) [44]

ux en grès

à l'intérieur et à l'extérieur

MAGEL ZÜRICH

matériel pour sites d'eau et de latrines modérés.

gnerie.

STATION Gallati, spécialiste, Glaris. en un excellent résultat; tement guéri de ce vice. eur pour boire à tout à ent il reste toujours à la sept. 1885.

F. Dom. Walther. correspondance. Remèdes à administrer, soit avec malade, soit à son insu. é des frais payable après ons, questionnaire et pro- [514]

imerie Emite Lenz.

ser dans le domaine des faits durant le cours de cette année.

Nouvelles étrangères.

Allemagne. — Voici le résultat des élections au Reichstag allemand : Sont nommés : 13 démocrates, 78 conservateurs, 30 membres du parti de l'empire, 89 nationaux-libéraux, 91 du centre, 15 Polonais, 15 Alsaciens, 2 Guelfes, 1 Danois, 6 socialistes. — Restent 61 ballotages.

CANTON DE FRIBOURG

Nominations. — Le Collège électoral, réuni le 19, a fait les nominations suivantes :

Président de la cour d'assises du 2^e ressort, M. Berset, Alfred, président du tribunal, en remplacement de M. Python, nommé conseiller d'Etat.

Suppléant du président de la cour d'assises du 2^e ressort, M. Gardian, Paul, président à Estavayer.

Juges près le tribunal de la Sarine, en suite du décès de M. Berset et de la démission de M. Guinchard : MM. Jungo, Joseph, notaire et Dousse, Baptiste, greffier au Muret.

Juge de paix du 1^{er} cercle du Lac (Cournillens), M. Jean-Siméon Meuwly, syndic de Courtepin.

Juge de paix du 1^{er} cercle de la Broye (Dompierre), M. Dessibourg, Joseph, député à St-Aubin.

Suppléants de la justice de paix du 1^{er} cercle de la Sarine (Favagny), MM. Chavaillaz, Joseph, syndic d'Ecuwillens, et Pittet, Auguste, syndic d'Estavayer-le-Gibloux.

Suppléant près la justice de paix d'Albeuve M. Baud, Jean-Pierre, à Albeuve, en remplacement de M. Jacques Castella, dont la démission est acceptée avec remerciements pour les services rendus.

Le Collège électoral a confirmé en outre dans leurs fonctions :

MM. Raboud, Charles, à Romont, et Rochat, Antonin, à Estavayer, comme suppléants près le tribunal des faillites commerciales ;

M. Hæggely, Jacques, à Uttwyl, juge près le tribunal de la Singine ;

MM. Vicarino, Frédéric, à Fribourg, suppléant près le tribunal de la Sarine, et Tâche, Maurice, à Remaufens, suppléant près le tribunal de la Veveyse.

MM. Riedo, Jean-Joseph, à Planfayon, juge de paix du cercle de Dirlaret : Murith, Nicolas, juge de paix du cercle de Gruyères ; Tinguely, Alexandre, à la Roche, juge de paix du cercle de la Roche ; Suchet, François, à Semsales, juge de paix du cercle de Semsales.

MM. Kæch, François, comme 2^e assesseur, et Cuendet, Louis, comme 2^e suppléant près la justice de paix de Belfaux.

MM. Jaquet, Léon, à Estavanens, et Vallélian, Silvère, au Pasqueurs, comme assesseurs, et Dematraz, Gratien, à Broc, comme 2^e suppléant près la justice de paix de Gruyères.

M. Joseph Buchs, ancien député à Belgarde, comme 1^{er} assesseur près la justice de paix de Charmey ;

MM. Berset, Josué, à Cormerod, et Progin, Ed., à Courtion, comme assesseurs près la justice de paix de Cournillens.

M. Moura, Henri, à Grandvillard, comme 1^{er} suppléant de la justice de paix d'Albeuve.

MM. Torche, Olivier, à Cheiry, comme 1^{er} assesseur, et Fasel, Alphonse, à Vuissens, comme 2^e suppléant près la justice de paix de Surpierre ;

M. Golliard, Antoine, à Mézières, 2^e suppléant près la justice de paix de Romont.

MM. Denis Savoy, à Attalens, et Villard, Irénée, à Châtel-St-Denis, suppléants près la justice de paix de Châtel-St-Denis.

Nous lisons dans le *Bien public* sous le titre : **Bal des tépelets :**

La *Freiburgia*, société de gymnastique du N° 13, a donné un bal à la Grenette, dimanche soir 20 février. On ne sait pas encore si le Conseil d'Etat avait accordé l'usage gratuit de la salle, mais cela est probable. Le bal a duré jusqu'au matin. L'orchestre venait de Berne. On a soupé. D'une manière générale, on s'est efforcé d'imiter des affreux bals libéraux, si souvent condamnés. Les organisateurs de la fête se sont bien heurtés à certaines oppositions. M. l'abbé Kleiser et M. l'avocat Heimo avaient tous deux désapprouvé le bal, mais on leur a répondu que leurs foudres de fer-blanc et de carton doré n'effrayaient pas des compères.

Les principaux personnages du bal étaient : MM. Berset, président du tribunal, Niquille, forestier et professeur, Monney, receveur, Gottofrey, professeur de droit. Ces messieurs, on le voit, se sont insurgés

contre les hypocrites prohibitions de danse de la *bonne presse* ; ils ont eu absolument raison.

M. Python, directeur de l'instruction publique, a honoré pendant un moment le bal de sa présence.

M. Python a pu constater la présence de quelques institutrices, qui avaient accepté l'invitation du comité de la *Freiburgia*.

Les danseuses ont été d'autant plus fêtées qu'elles étaient en petit nombre.

Les cartes d'invitation au bal étaient signées par le vice-président de la *Freiburgia*, et non par le président, M. Heimo, avocat.

L'orchestre, un peu maigre, avait été renforcé par David. On sait que les tépelets ont baptisé de ce nom un piano acquis il y a quelques années pour le Canisius-Haus, piano destiné surtout à faire de la musique religieuse. David était un peu dépaycé.

On nous écrit de Fribourg :

Nous voici en plein Carême, expiant mélancoliquement les réjouissances d'un carnaval des plus folâtres, à la gaité duquel les tépelets ont puissamment contribué.

On se rappelle encore le grand bruit qu'avait fait la bonne presse et tous nos journaux libertards à propos d'un bal de bienfaisance qui s'est donné dernièrement à Fribourg.

Il fallait voir la vertueuse indignation de ces messieurs. Un bal ! quelle obscénité ! Et ils se voilaient la face, et ils criaient à la prostitution de la charité, et ils protestaient au nom de la morale.

Hélas ! A ce qu'il paraît..... Pour être tépelet, on n'en est pas moins homme.

Mon Dieu, oui ! Dimanche dernier, nous avons eu ce spectacle éminemment récréatif, de voir ces messieurs et ces dames du Cercle catholique lever gaiement la jambe et vider joyeusement de canons, en dépit de ceux de l'Eglise dont on nous bombardait quelques jours auparavant.

Cette farce de carnaval nous a donné une fois de plus la mesure des principes dont se targue la *Liberté*.

Les tépelets sont bien un peu honteux de s'être laissés prendre la main dans le sac. La *Liberté* essaye de s'excuser en alléguant que le bal n'avait aucun but de bienfaisance. En voilà une de trouvaille !

Le même journal s'émeut que *David*, le piano du Canisius-Haus, ait été utilisé pour le bal. Sur ce point il paraît avoir raison. C'est, en effet, *Salomon*, le piano du Cercle catholique lui-même qui a servi à cette réjouissance mondaine.

P.S. On se demandait ce qu'était devenue l'immense écumoire, dont les Moratois reconnaissants avaient fait cadeau à M. le conseiller d'Etat Python, à la suite des aménités que celui-ci leur avait prodiguées pendant la dernière campagne électorale. Il paraît que ce prodigieux instrument servira à écumer les vastes ragoûts que les tépelets offrent à leurs électeurs de la ville de Fribourg en temps d'élection.

En attendant, toute la chancellerie est dans la jubilation. Les conseillers d'Etat rient dans leur barbe de la mésaventure arrivée au collègue qu'on leur avait envoyé comme maître. A force d'accumuler les maladresses, M. Georges Python commence à donner sa mesure ; l'ex-jeune prodige baisse considérablement, et la baisse semble devoir continuer jusqu'à ce qu'il ait retrouvé sa véritable place, laquelle sera fort modeste, si on la fixe d'après la valeur réelle de l'homme, bien qu'elle ne puisse jamais être assez haute si on la calcule sur son ambition.

GRUYÈRE

Société d'agriculture de la Gruyère.

Nous sommes heureux de donner à nos lecteurs une nouvelle preuve de l'activité déployée par la Société d'agriculture de la Gruyère. Elle s'est mise en relation avec la fabrique d'engrais chimiques de Fribourg, pour obtenir une réduction sur les prix des engrais, et, cette année déjà, ainsi qu'on peut le constater par l'avis inséré ci-après, les sociétaires profiteront de ce rabais.

Pour se conformer aux décisions prises dans la dernière assemblée générale, le comité vient d'adresser aux autorités supérieures du canton, les deux pétitions suivantes.

Au Conseil d'Etat du canton de Fribourg.

Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers,

Les besoins de l'agriculture et d'autres exigent, dans le canton de Fribourg, l'emploi d'un assez grand nombre de chevaux, l'éleve du cheval, et les soins à donner à cet animal ont une grande importance. Une chose qui mérite une attention spéciale est la ferrure du cheval. Chaque propriétaire de chevaux peut re-

marquer l'influence de la ferrure sur le pied de celui-ci et se convaincre qu'une bonne ferrure améliore souvent un mauvais sabot, comme une ferrure défectueuse en détériore assez vite un bon.

Il suffit d'indiquer ces circonstances pour démontrer l'importance qu'il y a à ce que le maréchal-ferrant connaisse convenablement sa profession, et n'expose pas ses clients à voir, en peu de temps, les pieds de leurs chevaux se détériorer. L'importance du cheval et les avantages d'une bonne ferrure ont fait édicter en Allemagne des prescriptions sur la ferrure du cheval et l'aptitude du maréchal-ferrant à exercer cette profession.

Nonobstant quelques progrès, il y a encore chez nous bien des maréchaux qui ne connaissent qu'imparfaitement la ferrure du cheval. Très fréquemment l'agriculteur se voit obligé d'abandonner le maréchal de son village pour aller chercher à distance un maréchal plus expert, et parfois il ne s'y décide qu'un peu trop tard.

En suite d'observations présentées par l'un des membres les plus compétents de notre société d'agriculture de la Gruyère, cette société a chargé son comité de s'adresser à votre haute autorité dans le but de parer aux inconvénients qui viennent d'être signalés.

Nous croyons, en effet, qu'il y a quelque chose à faire. Sans avoir la prétention de formuler la meilleure mesure à prendre, nous nous permettons de vous soumettre quelques unes des idées émises à ce sujet.

L'Etat pourrait faire donner, dans les différentes contrées du canton, par un homme très expert dans la partie, des cours sur la ferrure du cheval avec expériences pratiques.

Il pourrait aussi faire subir un examen sur cet objet à chaque maréchal-ferrant, et lui faire délivrer un certificat constatant son aptitude.

Nous n'osons guère proposer la mesure la plus efficace qui serait de n'autoriser le maréchal à ferrer les chevaux qu'après avoir subi un examen et avoir été reconnu parfaitement capable.

Nous ne doutons, au reste, pas que vous ne preniez en considération les vœux que nous nous permettons de vous exprimer, et que vous ne preniez des mesures qui auront pour résultat de satisfaire un besoin depuis longtemps senti, celui de perfectionner dans nos campagnes, la ferrure du cheval.

En vous priant de vouloir nous communiquer la décision que vous prendrez sur la présente supplique, nous vous prions aussi, Monsieur le Président et Messieurs les Conseillers, d'agréer l'hommage de nos sentiments de considération.

Bulle, le 3 février 1887.

Au nom du comité de la Société gruyérienne d'agriculture :

Le Secrétaire, P. FAVRE. *Le Président,* J. JAQUET.

Bulle, le 3 février 1887.

La Société d'agriculture de la Gruyère à la Direction de police du canton de Fribourg.

Monsieur le Directeur, A teneur des art. 220 et 254, litt. b., de la loi sur la police sanitaire, chaque pièce de gros bétail à cornes, née ou introduite dans une commune du canton, doit être marquée à la corne par l'inspecteur de bétail. L'art. 258 de la même loi défend à cet employé de placer marque sur marque, ainsi que d'enlever ou de détériorer les marques.

Le mode adopté chez nous pour la marque du bétail consiste en trois ou plusieurs lettres, qui sont imprimées sur la corne de l'animal, conformément à la loi. L'expérience a démontré que l'emploi d'un grand nombre de lettres peut avoir des inconvénients, surtout si l'animal a la corne courte et fine. En effet, il arrive fréquemment que l'animal passe dans différentes communes, et que la défense statuée à l'art. 258 précitée ne peut pas être observée. Mais il y a plus : il arrive aussi que le grand nombre de lettres imprimées sur la corne la détériorent ou rendent les lettres illisibles.

Cet inconvénient, qui s'est produit dans le canton de Berne, y a fait réduire à deux le nombre des lettres de la marque du bétail. Nous pensons que le même mode peut être adopté dans le canton de Fribourg, qui compte un bien moins grand nombre de communes que celui de Berne. Si l'utilité s'en faisait sentir, un poinçon spécial pourrait, pour certaines communes, être ajouté au deux lettres normales.

L'inconvénient de trois ou d'un plus grand nombre de lettres, pour la marque du bétail, ayant été signalé par M. Amédée Gremaud, d'Echarliens, à la Société gruyérienne d'agriculture, celle-ci en a reconnu la réalité et a chargé son comité de faire auprès de l'autorité compétente les démarches nécessaires pour le faire disparaître.

Le comité a, e soumettre le vœu de sa compétence, l'art. 256 de la loi viser l'ordonnance tail, et la modifier mulées ci-dessus.

Dans l'attente sente requête, le d'agriculture vous pression de sa cons

Engrais chim
Société d'agricultu
ter, à prix réduit,
vent s'adresser au
sociétaires pourron
mandant entrée da
Bulle, le 24 févr
Au nom du c
Le Sec

AG
Le Journal d'ag
station fédérale d'e
exercice ; nous en t
ture à intéresser no
continue à augmen
est arrivé à 1877 e
née dernière. Notre
venant de trois mar
fâcheux de constat
coup de paysans et
procèdent lors de l
de contrôle écrit :
certificat de garanti
nos agriculteurs.
Sur les analyses
répondait point à la
naient même un
l'acheteur aurait ép
faut de contrôle ; ca
d'argent d'avoir pu
mais bien plus la ré
sémence qui germe
retés.

La station contin
l'été 1886, elle s'es
plantes fourragères
tière. Des essais en
démontré que les pl
culture sont surtout
marais. Les essais s
au-dessus de la mer
à cette hauteur, le
fumé a été de 68 qu

Remerciemen
du Rhône. Lötsc
du Valais. Les Pilul
macion R. Brandt on
heureux résultats ch
nes qui souffraient d
tions. Je suis donc
qu'elles trouveront d
notre vallée du Rhôn
qu'elles méritent. (Si
vicaire. Les Pilules s
cien Brandt se trou
macies au prix de 1 f
il faut exiger la croix
rouge et la signature

Mises pu
Lundi 28 courant,
de l'après-midi, à la
à Pringy, M. François
CAROZ exposera en
mises publiques, les
possède à Pringy, com
et qui sont désigné
les art. 228, 671, 80
938, 1511, 1512, 501
Pour voir les imme
les conditions, s'adres
Gremion du Caroz, à l
signé.
109] P. FA

Le comité a, en conséquence, l'honneur de vous soumettre le vœu émis, en vous priant de faire usage de sa compétence, donnée à la direction de police par l'art. 256 de la loi sur la police de santé, pour réviser l'ordonnance relative à la marque du gros bétail, et la modifier dans le sens des observations formulées ci-dessus.

Dans l'attente d'une mesure favorable à la présente requête, le comité de la Société gruyérienne d'agriculture vous offre, Monsieur le Directeur, l'expression de sa considération très distinguée.

Au nom du comité :

Le Secrétaire, P. FAVRE, Le Président, J. JAQUET.

Engrais chimiques. — Les membres de la Société d'agriculture de la Gruyère qui désirent acheter, à prix réduit, de l'engrais chimique N° 8, peuvent s'adresser au secrétaire de la société. Les non-sociétaires pourront profiter du rabais obtenu en demandant entrée dans la société.

Bulle, le 24 février 1887.

Au nom du comité de la Société d'agriculture :

Le Secrétaire, P. FAVRE, notaire.

AGRICULTURE

Le Journal d'agriculture publie le rapport de la station fédérale d'essais de semences pour le dernier exercice; nous en tirons les données suivantes de nature à intéresser nos lecteurs. Le nombre des envois continue à augmenter : de 406 la première année il est arrivé à 1877 en 1884-85, et à 2328 pour l'année dernière. Notre canton n'en a fourni que 77 provenant de trois marchands et 7 consommateurs. Il est fâcheux de constater avec quelle indifférence beaucoup de paysans et même de sociétés d'agriculture procèdent lors de l'achat de semences. Une maison de contrôle écrit : « On ne m'a jamais demandé un certificat de garantie, ce qui est un triste signe pour nos agriculteurs. »

Sur les analyses de la dernière année le 15 % ne répondait point à la garantie. Quelques numéros donnaient même une moins value si considérable que l'acheteur aurait éprouvé une forte perte par le défaut de contrôle; car ce n'est pas seulement une perte d'argent d'avoir payé une mauvaise marchandise, mais bien plus la récolte manquée par la faute d'une semence qui germe mal ou qui contient trop d'impuretés.

La station continue ses champs d'essais. Pendant l'été 1886, elle s'est surtout occupée d'étudier les plantes fourragères des Alpes et les plantes pour litière. Des essais entrepris dans ce dernier but ont démontré que les plantes recommandables pour cette culture sont surtout l'alpiste roseau et la laïche des marais. Les essais sur la Fürstenalp, à 1782 mètres au-dessus de la mer, ont donné de bons résultats, et à cette hauteur, le produit d'un pré artificiel non fumé a été de 68 quintaux de foin pour 36 ares.

Dans la catégorie de la race de Schwyz au concours général agricole de Paris, M. Burgi, de Arth, qui a un établissement à Charenton-le-Pont a obtenu le premier prix pour un taureau de race de Schwyz.

C'est surtout en Toscane qu'a lieu la fabrication des tresses de paille dites d'Italie. Cette paille est fournie par une céréale qu'on appelle dans le pays *Marzolo*, et cultivée spécialement dans la province de Modène et dans les localités montagneuses de la Toscane. Les semences ont lieu d'octobre à mars. Quand les chaumes ont atteint la moitié de leur hauteur et de leur développement normal on arrache les plantes en avril ou mai en on les fait sécher au soleil. Une fois qu'elles sont jaunies, on réunit les pailles et on les trie suivant leur longueur et leur épaisseur; on les réunit en bottes et elles sont livrées à des spéculateurs qui les portent au marché ou qui les font tresser directement aux paysannes de l'endroit. Le tressage est fait uniquement à la maison par les femmes et les enfants. Il y a en Toscane près de 160,000 personnes qui s'occupent de cette industrie. Autrefois la tresse était composée de onze chaumes; aujourd'hui on n'en fait guère plus que de sept. Une tresse a toujours 46 mètres de long et le *fattorino* ou l'exportateur qui a avancé la paille la paie au maximum 2 fr. 50.

La Chine fabrique actuellement des tresses absolument semblables aux tresses italiennes, qui font, paraît-il, une énorme concurrence à l'industrie toscane.

VARIÉTÉS

L'hygiène du vêtement.

Les vêtements ont été employés dès le début de l'humanité. En effet, le besoin de se vêtir est, après celui de manger, le plus impérieux de tous. Les premiers hommes, pour satisfaire à ce double besoin, faisaient la chasse aux animaux sauvages, dont ils employaient la chair pour se nourrir, et les dépouilles pour se préserver du froid. Le souci de construire des habitations n'est venu que plus tard; les premiers hommes s'abritaient dans des cavernes, et l'art de l'architecture était encore inconnu.

Aujourd'hui encore, l'ouvrier des campagnes qui arrive dans les villes améliore son alimentation d'abord, puis son vêtement tout de suite après. Ce n'est pas là un simple luxe : c'est une nécessité de premier ordre.

Notre corps fabrique sans cesse de la chaleur, qui entretient en nous une température constante de 38 degrés centigrades. Cette chaleur est indispensable à la santé, et même à la vie. Lorsqu'elle nous est soustraite par le froid extérieur, alors surviennent diverses maladies, les unes simplement douloureuses, comme les névralgies et les rhumatismes, les autres graves et même mortelles, lorsqu'elles frappent les organes essentiels à la vie : le poumon, le cœur, le cerveau.

Toutes ces maladies dues au refroidissement peu-

vent être prévenues par l'emploi de vêtements convenables et suffisants, empêchant la déperdition de notre chaleur naturelle, exactement à la façon de certains enduits isolants ou mauvais conducteurs de la chaleur, que l'on applique, dans l'industrie, sur les machines ou les appareils qui produisent de la chaleur, ou qui utilisent de la chaleur produite.

Ce revêtement doit être plus exact et plus complet encore chez les individus qui, produisant moins de chaleur, sont plus sensibles à la perte de celle qu'ils ont produite, et par conséquent plus exposés aux maladies par refroidissement, c'est-à-dire, chez les enfants, les vieillards, les individus infirmes ou malades, ou bien épuisés par les privations et les fatigues répétées, et enfin dans l'état de repos plus encore que dans l'état de mouvement.

L'étude méthodique du vêtement, sous le rapport de l'hygiène, peut se ramener à deux points :

- 1° Examen de la substance isolante;
- 2° Son meilleur mode d'application sur le corps, ou meilleure forme du vêtement.

La substance du vêtement peut être empruntée au règne animal, au règne végétal, au règne minéral.

Le règne animal nous fournit les fourrures des mammifères, le duvet des oiseaux et la soie. Mais ces substances servent surtout aux vêtements de luxe, et je ne dois pas oublier que, m'adressant ici à la classe moyenne, je dois écarter les substances exceptionnelles, pour étudier celles qui ont l'emploi le plus général et le plus usuel.

Je donnerai le premier rang, pour le vêtement, à la laine du mouton, substance merveilleuse, d'un usage universel, se prêtant à la fabrication des vêtements les plus élégants comme les plus simples, des habits de luxe comme des vêtements de travail, et fournissant l'abri le meilleur au soldat, au marin, et à l'ouvrier.

La laine ne sert pas seulement pour les vêtements extérieurs; elle s'applique sur la peau, sous forme de flanelle, des pieds à la tête, pour préserver les pieds contre le froid, les membres contre les névralgies, le ventre contre la diarrhée, la poitrine contre les bronchites.

La laine est excellente aussi, dans les pays chauds, pour préserver le corps, soit contre le refroidissement de la nuit, soit contre la chaleur excessive du climat, lorsque cette chaleur dépasse notablement celle du corps, et atteint jusqu'à 40 et même 45 degrés.

On cite, de ce pouvoir isolant de la laine, un exemple assez curieux. En 1811, un individu fit grand bruit à Paris, sous nom de *l'homme incombustible*. Cet homme entra dans un four de boulanger, avec un gigot cru et des pommes crues, et y restait assez longtemps pour rapporter le gigot cuit et les pommes cuites par la chaleur du four. Mais il n'entra dans le four qu'après s'être complètement recouvert d'un épais vêtement de laine.

Pendant la mauvaise saison, nous recommandons vivement la cure du véritable Cognac Golliez ferrugineux pour prévenir les suites fâcheuses des refroidissements, combattre le froid des pieds et des mains, exciter l'appétit. (Voir aux annonces.) (O Fr 945)

Remerciements de la vallée

du Rhône. Lötchen-Kippel, canton du Valais. Les Pilules suisses du pharmacien R. Brandt ont produit les plus heureux résultats chez plusieurs personnes qui souffraient de mauvaises digestions. Je suis donc autorisé à croire qu'elles trouveront de plus en plus, dans notre vallée du Rhône, la considération qu'elles méritent. (Sig.) H. Brandtschen, viciaire. Les Pilules suisses du pharmacien Brandt se trouvent dans les pharmacies au prix de 1 fr. 25 la boîte, mais il faut exiger la croix blanche sur fond rouge et la signature de R. Brandt. [99]

Mises publiques.

Lundi 28 courant, dès les 2 heures de l'après-midi, à la pinte Gruyérienne, à Pringy, M. François GREMION DU CAROZ exposera en vente, par voie de mises publiques, les immeubles qu'il possède à Pringy, commune de Gruyères, et qui sont désignés au cadastre sous les art. 228, 671, 805, 806, 807, 808, 988, 1511, 1512, 501, 815.

Pour voir les immeubles et connaître les conditions, s'adresser à M. François Gremion du Caroz, à Pringy, ou au sous-signé. Pour l'exposant : P. FAVRE, notaire. [109]

A VENDRE

La moitié d'une belle maison, avantageusement située au milieu du village de Riaz, consistant en un beau logement comprenant cinq chambres, une belle cuisine, moitié d'un grand et beau galeas avec grenier, belle cave, moitié de grange et d'écurie, fontaine abondante devant la maison, beau jardin et belles appartenances. — Entrée en jouissance d'abord. Conditions favorables. S'adresser à FÉLIX GREMAUD, secrétaire communal, à Riaz. [110]

Aux propriétaires

de JUMENTS POULINIÈRES

Le soussigné se rendra, à partir du 1^{er} mars, avec ses étalons, dont un acheté dernièrement par la Confédération et les autres de la race du pays, ainsi qu'avec son âne, les lundis, à Vuisternens-devant-Romont; les jeudis, à l'hôtel de l'Écu, à Bulle; les vendredis, à Châtel-St-Denis; les samedis, à l'hôtel du Sauvage, à Semsales. [107] Ecoffey, étalonnièr, Vuadens.

A vendre un char à ressorts neuf. — S'adresser à J. MAZONI, serrurier, Bulle. 105

Licitation.

Lundi 7 mars 1887, de 2 à 4 heures après midi, à l'hôtel de la Grue, à Broc, il sera vendu en mises publiques, sous les conditions qui seront lues, l'immeuble suivant : *Commune de Broc*. Art. 442. *Favaulaz-d'avant*, bois de 254 perches.

Pour les co-proprétaires : 111] A. ANDREY, notaire.



Lugrin, Pierre,

à Vuadens, se rendra, à partir du 1^{er} mars, avec son étalon, race du pays, et un âne, le jeudi, à la grange Chappalley, à Bulle; le vendredi, à l'hôtel de Ville de Châtel-St-Denis; le samedi, à la maison de Ville de Semsales. [106]

Prêts hypothécaires.

Le soussigné est chargé de placer sur hypothèques, en premier et second rang, diverses sommes variant de 500 à 30,000 fr.

Conditions avantageuses. 516] P. FAVRE, not., Bulle.

A VENDRE

à GRANDVILLARD, lundi 14 mars prochain, dès 2 à 4 heures après midi, à l'hôtel du Vanil-Noir, sous de favorables conditions, l'immeuble suivant situé au territoire de Grandvillard :

Art. 1137. *Fin Derrey*, pré de 6183 centiares (1 pose 287 perches). Grevé d'une servitude.

Mise à prix : 4000 fr.

Pour l'exposant : 102] ALEX. ANDREY, notaire.

CHUTE DES CHEVEUX

ATTESTATION

Atteints depuis longtemps par la chute des cheveux, ma femme et moi, après que les ordonnances d'autres médecins étaient restées sans succès, nous nous sommes adressés par correspondance à M. Bremicker, méd. prat., à Glaris, qui, en peu de temps, nous a radicalement guéris de notre mal.

M. Bremicker traite toutes les maladies de la peau, celles du système nerveux, du bas-ventre, les maladies des femmes, le catarrhe de l'estomac et des intestins, la goutte, le rhumatisme, etc., en garantissant le succès de la cure dans tout cas curable.

Son traitement est donc à recommander à chaque malade.

Thoune, août 1885.

Chr. Stöckli.

Au moulin de Bulle:
Echange de grains
et MOUTURES diverses
à façon.
32] Prix modérés.

CACAO SOLUBLE
Suchard
EXCELLENTE QUALITÉ
PRÉPARATION INSTANTANÉE

Un industriel connaissant la fabrication de *une ou deux sortes de fromage* comprises dans celles surnommées: Gruyère, Chester, Pâté-Gras, Gorgonzola, Roquefort ou Hollande, est demandé dans la république Argentine pour exploiter les produits d'une métairie. Conditions très avantageuses. Pour tous renseignements, s'adresser, muni de très bonnes références, à ASTOUL HERMANOS, 32 rue Baudin, Paris. [64]

Domaine à louer.

On offre à louer, sous de favorables conditions et pour entrer le 22 février 1888, le beau domaine ayant appartenu aux frères MAILLARD, à Maules, contenance totale 46 hectares (127 1/2 poses dont 12 en forêts). S'adresser à LÉON GIROD, régisseur, à Fribourg. [72]

Occasion avantageuse.

On demande immédiatement un bon **fromager** pour le Brésil. Appointements, 120 fr. par mois, logement et nourriture en sus, voyage payé. Se présenter chez M. GENOUD-COLLARD, à Châtel-St-Denis. [86]

PLUS SOLUBLE QUE TOUS LES
Cacaos en poudre
CACAO EN FEUILLES
DU LÉMAN
ANCIENNE MAISON PAYRAUD 90

LIMES

Le soussigné a l'honneur d'aviser MM. les industriels de la ville de Bulle et de la campagne qu'il tiendra son dépôt *tous les jours de foire*, ainsi que le second jeudi après la foire, sur la place du Tilleul, à Bulle.

Les personnes qui voudront bien lui apporter du retaillage seront satisfaites par un travail prompt et soigné.

On trouvera un grand choix de limes et râpes neuves, ainsi qu'à en échanger. Râpes de différentes formes pour les dents du bétail.

A. Ruggenbass, fabricant de limes, *successeur de Ph. Guidi*, 34] 261 rue de Morat, Fribourg.

A. DEMIERRE

médecin-chirurgien-dentiste, à BULLE, au 2^{me} étage de la maison dite des Chanoines, près de l'église.

Dentiers complets et partiels, d'après les systèmes les plus nouveaux. [47]

Un jeune homme, possédant une bonne écriture courante, trouverait immédiatement de l'occupation chez le soussigné. LOUIS FASEL, 80] agent d'affaires, à Bulle.

A VENDRE

de gré à gré et à distraire: 7000 pieds de foin et 2000 pieds de regain, d'excellente qualité.

S'adresser à JEAN COLLARD, au Charvet près Châtel-St-Denis. [89]

On demande à louer:

Un grand jardin. [95] S'adresser au bureau du journal.

Herses à chaînes ou herses pour les prés

LA PLUS RÉCENTE CONSTRUCTION AMÉLIORÉE à tridents fer forgé et élastiques, s'employant des deux côtés, un côté à dents courtes pour terrain léger, ouvert, l'autre côté à dents longues pour terrain fermé, moussu.

l'instrument le plus utile pour la culture des prés.

Se construit en cinq grandeurs aux prix de 55 à 120 francs par

VERSELL & Co,

Fabrique de machines agricoles, à Coire.

Toutes les autres machines agricoles, machines à battre le blé, moulins à égruger, hache-paille, moulins à gâteaux d'olives, rouleaux, presseoirs, moulins à fruit, presseoirs à fromage, pompes, etc., etc.,

(M 5184 Z) seront livrées aux prix les plus bas. [71]

Le Grand Bazar Parisien

Maison Sudan, Grand'rue. BULLE Maison Sudan, Grand'rue.

préviens sa nombreuse clientèle de la ville et des environs qu'après des achats avantageux il vendra 20 % meilleur marché que par le passé.

Nomenclature des marchandises:

Quincaillerie, coutellerie, parfumerie, ferblanterie, mercerie, lingerie, bonneterie, verrerie, broserie, papeterie, fournitures de bureaux, gants, cravates, cols pour dames, manchettes, parapluies, glaces, peignes, bourses et portemonnaies, paniers, biberons Robert, corsets, lanternes, lampes, jouets d'enfants, sacs d'école, sacs pour dames, valises, bougies de Lyon, savon de Marseille, articles de ménage, articles de voyage, etc., etc.

Ces quelques aperçus vous donnent des détails bien incomplets de tous les articles qui sont en magasin. Une visite au Grand Bazar Parisien suffira pour vous convaincre de la modicité de ses prix.

AVIS aux magasins de la campagne. — Pour la vente en gros de tous mes articles, j'offre des escomptes et rabais tellement avantageux qu'on peut, si on le désire, vendre la marchandise au même prix que le Grand Bazar Parisien. [582]

SE TROUVE DANS TOUS LES PAYS DU MONDE
Burlington
R. MAYNARD
ALCOOL DE MENTHE AMÉRICAIN
Le Meilleur des ALCOOLS DE MENTHE connus jusqu'à ce jour & le meilleur marché.
EXIGER SUR CHAQUE FLACON la signature du Dépositaire Général et un prospectus en quatre langues.
DEPOSÉ H. G. GENEVE

!!! Plus d'indigestions ni maux de cœur, par l'anticholérique ou le seul véritable alcool de menthe américaine. Les flacons sont 12 % plus grand que toutes les autres marques. — 20 diplômes et médailles depuis 1875. Voir prospectus.

Se vend le flacon à 1 fr. 50 cts., chez Joseph Moura, négociant, à Bulle. [228]

Le véritable **COGNAC GOLLIEZ** ferrugineux

apprécié depuis 12 ans pour sa réelle efficacité contre l'anémie, les pâles couleurs, le manque d'appétit, les maux de cœur, la faiblesse générale ou locale, la lassitude, est en même temps un réconfortant, stimulant et fortifiant par excellence, à employer pendant la saison froide et humide.

Eviter les contrefaçons en demandant expressément le **Cognac Golliez**, marque des deux palmiers. Le flacon de 500 gr., 2 fr. 50; le litre, 5 francs.

Dépuratif Golliez au brou de noix ferrugineux. Alcool Golliez à la menthe et camomille. Spécifique Golliez contre les engelures et crevasses. Externum américain à la marque des deux palmiers. Pharmacies: Sudan et Rieter, à Bulle; Wetzstein, à Châtel-St-Denis; Porcelet, à Estavayer, et à Fribourg dans toutes les pharmacies. (O Fr 944) [574]

A vendre:

De gré à gré, les immeubles suivants du cadastre de la commune de Broc, lieux dits:

Art. 823a. *Liaubon*, pré de 12 ares 95 mètres 10 décimètres (43 perches 90 pieds); servitude pour les art. 349 et 571.

Art. 823 B. *Liaubon*, pré de 18 ares 2 mètres 40 décimètres (200 perches 30 pieds).

Art. 820. *Damon de Prilaz*, pâturage de 35 ares 10 mètres (390 perches).

S'adresser au notaire ANDREY, à Bulle. [98]

Leçons particulières

ou cours d'allemand, de français, d'italien, de dessin, d'ouvrage.

S'adresser à l'imprimerie de ce journal qui indiquera. [85]

Tous les jours, **beurre, crème, vacherin**, à la LAITERIE DE BULLE. [97]

Carbolinum Avonarius

chez **Ch. Blanc**, négociant, à Bulle.

Huile économique et d'un effet garanti pour la conservation des bois, contre le champignon ou charbon et la pourriture.

Durée du bois doublée et triplée. Emploi facile. Grande économie. [538]

Epicerie L. Treyvaud,

BULLE [82]

Morue et Codéfish frais. Grand choix de conserves, etc.

AVIS

La Société de la fromagerie d'Enney exposera en mises publiques, *jeudi 3 mars prochain*, dès 1 1/2 heure après midi, au café de l'hôtel du Cheval-Blanc, à Bulle, la première fleurie des Longeonnetts-derrière pour le printemps 1887, d'après les conditions favorables qui seront lues avant la mise. [101] LE COMITÉ

J'informe

mon honorable clientèle que je m'occupe essentiellement de **placements hypothécaires, de négociations d'immeubles, titres et valeurs.**

Prêts par billets. — Recouvrements, etc.

Je bonifie aux déposants de 4 à 4 1/2 pour cent. A. ANDREY, notaire. 472]

Les soussignées avisent l'honorable public de la ville et des environs qu'elles se chargent de tous les travaux de raccommodage sur linge, vêtements et tricot. Elles iront aussi en journée ensemble ou séparément. — S'adresser: maison Jonneret, 1^{er} étage, à Bulle. **Joséphine Pasquier** et **Louise Thurler.** [108]

Poudre Borel

pour chevaux, vaches, moutons, porcs, etc. Guérison du manque d'appétit dû à la faiblesse de l'estomac, anémie, manque de sang, ses humeurs et acrésités, gourme, perte de lait, pica, cuir sec attaché sur les côtes, vers des chevaux, mauvaises digestions et autres indispositions semblables. Nous ne garantissons notre produit véritable et comme tel réellement efficace que vendu en boîtes de 1 fr. 80 et 3 fr., pour 20 et 40 jours, revêtues de notre signature et de notre marque de fabrique.

La **Poudre Borel** se vend à Bulle: pharmacies Gavin et Rieter; Fribourg: Boéchat & Bourgnécht; Châtel-Saint-Denis: Wetzstein; Morat: Golliez.

Envoi en rembours par la poste: **H. Borel, vétérinaire, à Nyon.** (H73F) 100

A vendre:

A bas prix, une **machine à coudre.** — S'adr. au bureau du journal. [87]

Extra vanillé
CHOCOLAT
DU LÉMAN
EN VENTE PARTOUT 91

Une **jeune fille** robuste désirerait se placer dans un magasin. S'adresser au bureau du journal qui indiquera. [104]

Ivrognerie.

Traitement, soit avec consentement, soit à l'insu du malade, par **Karrer-Ballat, spécialiste, Glaris.** Succès garanti. Remèdes inoffensifs. Moitié des frais payable après guérison. Prospectus, questionnaire et certificats gratis. [496]

A VENDRE

Environ 5000 pieds de foin et regain à consommer sur place. [103] S'adresser à Jean EICHER, en Vaussens.

A VENDRE

Un bon **chien de garde** de grande taille. — S'adresser à GAUDARD, Louis, à Hauteville. [77]

Le meilleur remède très efficace reconnu pour enlever promptement, d'une manière sûre, non douloureuse et sans danger (H81648)

cors aux pieds

causés, durillons, verrues

est selon de nombreuses attestations

l'Acétine

du pharmacien **Wankmiller à Weillheim.** Prix: la boîte 1»50. — Dépôts: pharmacies: à BULLE, Rieter et Sudan. [431]

Timbres-poste français

à vendre ou à échanger à l'imprimerie du journal.

Bulle. — Imprimerie Emile Lenz.



PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour la Suisse: 1 an, Fr 6 mois, »
Pour l'Etranger le port est payable d'avance.
Prix du numéro: 10 c
On s'abonne à tous les bureaux de poste.

BULLE

Les produits laitiers

Depuis quelques années les miers-laitiers de l'Angleterre complète s'est produite ce pays et le contre-courant sentir en Irlande, payés supérieurs même à ceux de l'Angleterre, ainsi que nous ont atteint une augmentation et en qualité.

Pour donner une idée de la somme des produits laitiers importés en Angleterre, on compte l'Irlande, pour 275 millions de livres, assez considérable pour les glais et irlandais laitière indigène un effort pour combler ce déficit et lutter contre des importations leur propre marché, réduction locale, exemption des frais de transport des produits étrangers.

Quand, avec cet avantage, on considère, d'un côté, les races laitières de l'Angleterre, les meilleures du continent, les meilleurs pâturages qui leur surface, entretenus par leur plantureuse et luxuriance sans extrêmes de température humide toujours baigée, si l'on s'étonne de qu'on

FEUILLETON

Le tremblement

Voici quelques détails qui ont été éprouvés, le 23 février 1887, en France, ainsi qu'une partie de la Suisse. C'est la ville de Nice qui a été également atteinte par le tremblement. A Menton, la caserne de l'infanterie des secourus s'est écroulée; d'autres maisons ont été grièvement endommagées. La ville est en proie à une panique. Les étrangers, les habitants qui restent campent en plein air. A Monte-Carlo, plusieurs personnes ont été grièvement blessées; les blessés sont nombreux. A Nice, la première secourus moins cinq. Elle a été d'